

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC120633DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Philippe Benas, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources scellées, générateurs de rayonnements et accélérateurs de particules délivrée par Apercora - Cap2i à Venansault le 11/05/2011.

Après avis favorable du Comité Hygiène et Sécurité en date du 09/12/2011, Monsieur Philippe Benas est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour la fédération de recherche de n° 550 à dater du 01/01/2012.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 11/05/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

(Signature)

Francis-André Wollman

Directeur de la FRC n°550 du
CNRS

(Signature)

Christine d'Argouges

Déléguée régionale
CNRS Délégation Paris B

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants